



Strasbourg, le 21 juin 2000

<cdl\doc\2000\summary\cdl-syn-43.f>

Diffusion restreinte  
CDL (2000) SYN 43

## **COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

(COMMISSION DE VENISE)

### **43e REUNION PLENIERE**

(Venise, 16 juin 2000)

#### RESUME

La Commission :

- a eu un échange de vues avec M. Pietro Ercole Ago, Président des Délégués des ministres, sur la demande de la Présidence italienne d'examiner la possibilité d'élaborer un cadre juridique général de référence pour faciliter la solution de conflits ethnopolitiques en Europe, et a adopté un schéma pour l'éventuelle préparation d'un tel cadre ;
- a eu un échanges de vue avec M. Jiří Mucha, Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe sur la proposition de la création d'une autorité judiciaire générale du Conseil de l'Europe et a décidé d'adopter un avis sur cette question à sa prochaine réunion plénière les 13 et 14 octobre 2000 ;
- a eu un échange de vues avec M. Erik Jurgens, membre de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire ;
- a été informée des résultats de la réunion sur la révision de la Constitution de l'Arménie (Strasbourg, 25-26 avril 2000) et de l'intention de tenir une prochaine réunion sur ce thème, en octobre ;
- a approuvé le projet de loi sur la Cour d'Etat de Bosnie et Herzégovine, préparé en coopération avec le Bureau du Haut Représentant ;
- a adopté un avis sur la qualité pour agir des Médiateurs de la Fédération de Bosnie et Herzégovine devant la Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie et Herzégovine ;
- a décidé d'établir un Groupe de travail sur la révision de la Constitution de la Fédération de Bosnie et Herzégovine ;

- a décidé d'examiner, à la demande de la mission de l'OSCE en Bosnie et Herzégovine, la question de la couverture du droit d'accès à l'information par le droit à la liberté d'expression en droit international et droit constitutionnel comparé ;
- a adopté son rapport sur les amendements à la Loi constitutionnelle sur les droits de l'homme et les droits des minorités nationales de Croatie ;
- a été informée par M. Malinverni de la conclusion couronnée de succès du travail de la Commission mixte chargée de préparer une proposition de compromis pour la révision de la Constitution de Moldova ; a adopté, à l'attention de l'Assemblée parlementaire, un deuxième rapport intérimaire sur la réforme constitutionnelle en Moldova et a nommé des rapporteurs afin d'examiner, à la suite de la demande du 13 juin 2000 de la Commission de suivi, les autres différentes propositions pour la révision de la Constitution moldave ;
- a chargé, suite à la demande de la Commission de suivi, ses rapporteurs sur le référendum constitutionnel en Ukraine, de préparer un avis sur les deux projets de lois soumis pour la mise en œuvre du référendum ;
- a eu un échange de vues avec M. Kim, Président de la Cour constitutionnelle de la Corée, sur la future coopération avec la République de Corée ;
- a approuvé le rapport sur le financement des partis politiques et a demandé au Groupe de travail d'étudier la possibilité d'un suivi ;
- a décidé d'examiner la question des amendements constitutionnels nécessaires à la ratification du Règlement de la Cour pénale internationale.
- a fixé les dates de sa prochaine réunion aux 13- 14 octobre 2000.

La réunion plénière a été suivie le 17 juin 2000 par la cérémonie de célébration du 10e anniversaire de la Commission de Venise, avec les discours de :

- M. Paolo Costa, Maire de Venise ;
- M. Enrico Cavaliere, Président du Conseil Regional de Veneto;
- M. Lamberto Dini, Président du Comité des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères d'Italie ;
- Lord Russell-Johnston, Président de l'Assemblée parlementaire ;
- M. Walter Schwimmer, Secrétaire Général ;
- M. Antonio La Pergola, Président de la Commission.

G. BUQUICCHIO

Distribution:

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentants permanents